



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question au Gouvernement n° 2382

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. André Angot.

M. André Angot. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

À la suite de la crise bovine et afin de faire face à l'excédent de viande sur le marché, la Commission européenne a, en octobre 1996, décidé d'inciter à la réduction du poids des carcasses de veaux de boucherie. Une prime d'abattage précoce a été octroyée aux producteurs en contrepartie de l'abattage de leurs veaux à un poids inférieur de 15 % au poids moyen constaté dans chaque État membre en 1995.

En France, la prime est versée pour un poids inférieur à 108 kilos, contre 138 kilos aux Pays-Bas et 117 kilos en Italie. Il en est résulté une distorsion de concurrence et un effondrement des cours en France. La mesure a produit l'effet inverse du but recherché : les jeunes veaux ne sont plus engraisés en veaux de lait mais, au contraire, viendront gonfler la production de viande bovine.

Des groupes d'intégration arrêtent la mise en élevage au détriment des éleveurs ayant investi pour cette production. De plus, il y a un risque de graves perturbations sur la filière lait car, jusqu'alors, la moitié de la production communautaire de poudre de lait était consommée par les veaux de boucherie. Cela pourrait même remettre en cause l'équilibre fragile des quotas laitiers.

Monsieur le ministre, je sais que vous mettez toujours beaucoup d'ardeur à défendre les éleveurs français auprès de la Commission européenne. Pouvez-vous nous indiquer les mesures qui ont déjà été prises ou qui vont l'être afin de remédier à la crise que subit l'élevage du veau de boucherie français ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, votre analyse est exacte. Nous avons aujourd'hui de gros problèmes, que je ne nie pas, dans la filière veau. C'est pourquoi j'ai adressé, à la fin du mois de février, un memorandum à la Commission. Je viens d'obtenir que l'on revioie la prime à l'abattage et, en tout cas, que l'on n'ait plus cette indifférenciation qui pénalisait gravement les producteurs français.

Desormais, une distinction sera établie entre les veaux abattus au-dessus de 120 kilos, qui toucheront une prime de cinquante euros, et les veaux qui seront abattus en dessous de 110 kilos et qui toucheront une prime de 80 euros, c'est-à-dire environ 530 francs. C'est une première réponse, ce n'est pas pour solde de tout compte. De plus, j'ai demandé et obtenu que la Commission nous rende de manière anticipée, au mois d'avril, c'est-à-dire lors du prochain Conseil, son rapport sur le fonctionnement des primes à la filière veau, de manière que nous puissions revoir le dispositif en conséquence.

Je tiens à vous indiquer deux choses, pour terminer : d'abord depuis ces deux ou trois dernières semaines, nous assistons, et nous n'y sommes pas pour rien, à un redressement du cours du veau de boucherie ; ensuite, vous pouvez être assuré de la fermeté de la France pour défendre les intérêts des éleveurs de veaux.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. André Angot.

M. André Angot. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

À la suite de la crise bovine et afin de faire face à l'excédent de viande sur le marché, la Commission européenne a, en octobre 1996, décidé d'inciter à la réduction du poids des carcasses de veaux de boucherie. Une prime d'abattage précoce a été octroyée aux producteurs en contrepartie de l'abattage de leurs veaux à un poids inférieur de 15 % au poids moyen constaté dans chaque État membre en 1995.

En France, la prime est versée pour un poids inférieur à 108 kilos, contre 138 kilos aux Pays-Bas et 117 kilos en Italie. Il en est résulté une distorsion de concurrence et un effondrement des cours en France. La mesure a produit l'effet inverse du but recherché : les jeunes veaux ne sont plus engraisés en veaux de lait mais, au contraire, viendront gonfler la production de viande bovine.

Des groupes d'intégration arrêtent la mise en élevage au détriment des éleveurs ayant investi pour cette production. De plus, il y a un risque de graves perturbations sur la filière lait car, jusqu'alors, la moitié de la production communautaire de poudre de lait était consommée par les veaux de boucherie. Cela pourrait même remettre en cause l'équilibre fragile des quotas laitiers.

Monsieur le ministre, je sais que vous mettez toujours beaucoup d'ardeur à défendre les éleveurs français auprès de la Commission européenne. Pouvez-vous nous indiquer les mesures qui ont déjà été prises ou qui vont l'être afin de remédier à la crise que subit l'élevage du veau de boucherie français ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, votre analyse est exacte. Nous avons aujourd'hui de gros problèmes, que je ne nie pas, dans la filière veau. C'est pourquoi j'ai adressé, à la fin du mois de février, un memorandum à la Commission. Je viens d'obtenir que l'on revioie la prime à l'abattage et, en tout cas, que l'on n'ait plus cette indifférenciation qui pénalisait gravement les producteurs français.

Desormais, une distinction sera établie entre les veaux abattus au-dessus de 120 kilos, qui toucheront une prime de cinquante ecus, et les veaux qui seront abattus en dessous de 110 kilos et qui toucheront une prime de 80 ecus, c'est-à-dire environ 530 francs. C'est une première réponse, ce n'est pas pour solde de tout compte. De plus, j'ai demandé et obtenu que la Commission nous rende de manière anticipée, au mois d'avril, c'est-à-dire lors du prochain Conseil, son rapport sur le fonctionnement des primes à la filière veau, de manière que nous puissions revoir le dispositif en conséquence.

Je tiens à vous indiquer deux choses, pour terminer : d'abord depuis ces deux ou trois dernières semaines, nous assistons, et nous n'y sommes pas pour rien, à un redressement du cours du veau de boucherie ; ensuite, vous pouvez être assuré de la fermeté de la France pour défendre les intérêts des éleveurs de veaux.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Angot André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2382

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 1997, page 2326

Réponse publiée le : 27 mars 1997, page 2326

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 mars 1997